

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE, le **dix-sept DÉCEMBRE** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de MAUVIÈRES, réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VIOLET Michel**, Maire.

**Présents** : MM. AUBIER Richard - BRANJARD Florian - CAILLÈRE Alain - D'OUNCE Olivier - LEMELIN Rémi - LÉONARD Gilles. Mesdames BAILLARGEAT Raymonde - BATIER Laura - PICAUD Gaëlle et RAOUI Christelle.

**Absent** :

*Secrétaire de séance* : Mme PICAUD Gaëlle.

*Date de convocation* : 10.12.2015

**PRÉSENTS** : 11

**VOTANTS** : 11

**Objet** : ASSURANCE DE LA COMMUNE « Dommages aux biens » - « Responsabilité générale » - « Responsabilité atteinte à l'environnement » - « Protection juridique » : Autorisation de signature de contrat, avec effet au 01/01/2016 pour une durée de 5 ans.

Concernant l'assurance de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat d'assurance « VILLASUR » proposé par **GROUPAMA SA**, avec effet au **01/01/2016** (premier janvier deux mille seize), pour une durée de cinq ans (jusqu'au **31/12/2020** minuit).

**Objet** : ASSURANCE DU PERSONNEL CNRACL et IRCANTEC - CIGAC : Autorisation de signature de contrat, avec effet au 01/01/2016.

Concernant l'assurance du personnel CNRACL et IRCANTEC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat d'assurance proposé par **CIGAC**, filiale de **GROUPAMA SA**, avec effet au **01/01/2016** (premier janvier deux mille seize).

**Objet** : ASSURANCE GROUPAMA Voiture : Autorisation de signature de contrat, avec effet au 01/03/2016.

Concernant l'assurance du matériel suivant : VEHICULE FORD 714RP36,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat d'assurance proposé par **GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE** , avec effet au **01/03/2016** (premier mars deux mille seize).

**Objet** : ASSURANCES GROUPAMA Tracteur et Autoportée : Autorisation de signature de contrats, avec effet au 01/04/2016.

Concernant l'assurance des matériel suivants : TRACTEUR FIAT 596RV36 et AUTOPORTÉE (tondeuse gazon) HUSQVARNA 4421948,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer les contrats d'assurance proposés par **GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE**, avec effet au **01/04/2016** (premier avril deux mille seize).

**Objet** : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC MO-VA : « article 5 – Chapitre III – B actions sociales, 2<sup>ème</sup> point ».

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la délibération du 27 octobre 2015 du Conseil Communautaire de la CDC MO-VA qui approuve la modification de « l'article 5 –

*compétences, chapitre III – compétences facultatives – B) actions sociales, deuxième point* » des statuts de la CDC MO-VA.

En effet, la réglementation des activités de loisirs des jeunes a évolué et il convient aujourd'hui de procéder à une nouvelle rédaction : « *soutien aux structures permettant l'accueil et les activités de loisirs des jeunes pendant le temps extra-scolaire (Accueil de Loisirs Sans Hébergement : ALSH)* ».

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de « *l'article 5 – compétences, chapitre III – compétences facultatives – B) actions sociales, deuxième point* » des statuts de la CDC MO-VA, ci-dessus rédigé.

**Objet : CONVENTION SDEI – COMMUNE : Dissimulation BTA « Les Poulets », canalisation souterraine.**

Concernant la poursuite de la dissimulation du réseau BTA aux villages des Poulets, Les travaux prévoient d'emprunter les parcelles B 892, B893, appartenant à la commune, pour y établir une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 15 mètres.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal l'autorise à signer cette convention avec le SDEI.

**Objet : RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES.**

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes « Gilbert Violet », avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- Week-end Habitants Commune : **155 €**
- Week-end Habitants Hors Commune : **175 €**
- Associations de la Commune : **Gratuit** une fois par an, puis **145 €**
- Associations Hors Commune : **145 €**
- Forfait chauffage : **50 €**
- Vaisselle : **0.50 €** par personne et **2,50 €** la casse
- Vaisselle manquante : Rachat de la pièce au tarif en vigueur dans le magazine Henri Julien.
- Caution : **350 €**